Cinquante-Troisième Année. — N° 194 **LE NUMÉRO : CINQ CENTIMES.** Jeudi 23 Août 1894

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'*Agence Havas*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 22 AOUT

Le Bonheur universel

Nous savons maintenant pourquoi les anarchistes complotent, menacent, tuent ; pourquoi les bombes de dynamite placées au seuil des maisons, éventrent les bourgeois inoffensifs et pourquoi l'on voit des Présidents de République assassinés d'un coup de couteau. Nous savons à présent quel rêve flamboie au fond des cervelles révolutionnaires.

Et celui qui nous révèle ce rêve ultra poétique, c'est Eugène Fournière.

Vous ne le connaissez pas? Tant pis pour vous. A mes propres yeux, aux yeux de ceux qui l'ont hanté, qui le hantent encore — car le commerce de cet animal est irrésistible, — Fournière peut être considéré comme l'idéal des mystificateurs.

Je n'ai ni le temps ni l'espace nécessaires pour désigner même une seule de ses fumisteries politiques. Mais, interrogez M. Clément, le chef des délégations judiciaires, l'une des plus fréquentes victimes de l'incommensurable blagueur ; et M. Clément vous dévoilera des charges dont la plus anodine dresserait sur votre tête des cheveux horrifiés, admis que vous possédiez cet ornement superflu.

Qu'est donc Fournière? Simple peintre en bâtiments d'abord ; en second lieu socialiste à tous crins, pour dire le moindre de ses défauts; en troisième lieu, un érudit peu commun en sociologie, et un écrivain d'une rare maîtrise. Je l'ai vu, entendu, dans plusieurs congrès internationaux; on l'y exhibait aux dernières séances, comme un bonbon à surprise, pour y réveiller l'intérêt et l'attention du public assoupis par le terre à terre et l'aridité des discussions. Et c'était un enchantement que d'entendre la voix douce et cadencée de ce Marat trognon, de voir son fin et piquant sourire, d'écouter l'irréprochable virtuosité littéraire de sa phrase. Impossible de se moquer plus imperceptiblement de soi même, de la doctrine et du public ; ses temps d'arrêts, ses virgules elles-mêmes suaient la raillerie.

Tel je l'ai connu jadis, tel je le retrouve aujourd'hui : toujours l'implacable dériseur. La semaine dernière, dans la *Petite République*, il nous roulait plus intensément que jamais.

Il nous apprend, soi-disant, ce que veulent ces fous criminels dont la société s'épouvante, ce que réclament ces sauvages contre lesquels nous avons été obligés de fabriquer de nouvelles et terribles lois. Ils réclament, ils veulent tout simplement le bonheur de l'humanité : mais un bonheur comme n'en donnent pas les paradis des religions diverses, comme n'en connut jamais lui-même le Nirvâna des Hindous. Pour atteindre à cette félicité universelle, pour gravir les célestes sommets où s'assouvissent tous les désirs, il suffit de peu de chose, en vérité : il n'y a qu'à détruire la propriété, la famille, la patrie et la loi.

La famille, la patrie, la loi, écrit Fournière, ne sont pas des institutions éternelles dans l'avenir, puisqu'elles ne le sont pas dans le passé. Il fut un temps où tout cela n'existait pas, un autre temps viendra où tout cela aura disparu. Et sur ce thème fécond en développements philosophiques, le doux utopiste brode de socialistes et collectivistes variations

Et d'abord plus de propriété ! La propriété qui jouit, qui consomme, est inutile et injuste : il ne doit y avoir de propriété que celle qui produit.

Quand l'humanité entière sera devenue, par chacun de ses membres, actionnaire de toutes les mines, de tous les chemins de fer, de toutes les usines, de tous les champs, ce jour-là il n'y aura plus de bombes révolutionnaires ni de coups de couteau anarchistes, car les temps prédits seront arrivés.

Et voilà mon Fournière qui chevauche la chimère, et monte si loin et si haut que ses pieds ne touchent plus à la terre et que ses raisonnements ne touchent plus à la raison. Ne lui criez pas, là-haut où il plane, que la propriété est l'appétit naturel de quiconque travaille, que celui-là a droit au repos qui a peiné l'outil en main ; que le seul aiguillon de l'activité humaine est précisément l'espérance de posséder quelque chose un jour ; d'être le propriétaire qui jouit après avoir été l'ouvrier qui besogne; ne lui dites pas cela. M. Fournière ne l'entend pas; il monte tout vivant dans son rêve détraqué.

La famille, la patrie, la loi, qu'est-ce que cela pour M. Fournière? de simples préjugés, de grotesques conventions, de la pure faribole pour enfants. La patrie? Cela monte et arme des frontières entre les peuples. La loi? Est-ce qu'il y a des lois et des codes pénaux entre frères? La famille ! Elle se fondra dans le genre humain entier. Mon voisin sera le second père de mes enfants et je serai le douzième, peut-être le millième père des gars de mon voisin. Pas plus malin que cela.

Mais, ce qui me chiffonne dans la conclusion de Fournière, c'est qu'il « cane » outrageusement et s'inflige à lui-même, par induction, un démenti renversant. Il a la petitesse d'avouer que son bonheur universel ne s'inaugurera pas demain et qu'il faut attendre que l'espèce *Homo* soit revenue à la logique et à la raison par lui abdiquées après le Déluge.

Dis donc, « Ugenne », t'as pas bientôt fini de te f...icher de nous ?

INFORMATIONS

La santé du Pape

Le bruit courait avant-hier que le Pape a été très fatigué par les nombreuses audiences qu'il avait accordées à l'occasion de sa fête, la Saint-Joachim. Le Pape aurait même eu une syncope qui pendant quelques instants a donné de vives inquiétudes.

Toutefois, nous devons ajouter qu'au Vatican on dément ce bruit et l'on affirme que l'état de santé du Pape ne s'est en aucune façon aggravé.

La santé de M. Dupuy

Interviewé par un rédacteur du *Figaro* qui s'enquérait de sa santé, M. Dupuy aurait répondu en ces termes :

« Je souffre tellement que je ne m'occupe pas des complots anarchistes. J'ai eu dans le temps la gravelle ; il paraît que je lui dois les atroces coliques néphrétiques qui, tout à coup, me déchirent les entrailles. C'est très curieux, on dirait que mon corps est coupé en deux. Le côté droit va admirablement ; mais le côté gauche... Ah! c'est atroce ! »

La police à Vernet-les-Bains

Aucun complot n'est signalé, mais la surveillance exercée autour du président du conseil continue à être très rigoureuse et très intelligente, grâce aux ordres donnés par M. Hennion, attaché au ministère de l'intérieur, qui dirige ici le service d'ordre.

On a fait beaucoup de bruit autour de deux arrestations faites, avant-hier, et la rumeur publique, qui aura certainement un écho dans la presse, disait surtout que deux anarchistes italiens très dangereux et porteurs d'armes avaient été arrêtés au moment où ils arrivaient de Cette pour commettre un attentat au Vernet.

Renseignements pris auprès de M. Hennion lui-même, voici toute l'affaire : deux chanteurs et musiciens italiens, qui jouaient dans les cafés de Vernet-les-Bains, ayant été invités à montrer leurs papiers, ne purent le faire : ils déclarèrent toutefois qu'ils habitaient Cette depuis longtemps et y étaient très connus.

Immédiatement, la Sûreté télégraphia à la police Cettoise, laquelle ayant répondu tout de suite en donnant des renseignements satisfaisants, les deux pauvres diables italiens, mis en surveillance, furent sur l'heure relâchés avec une invitation à se mettre en règle.

Complot anarchiste. — Importante découverte à Chicago

La police de Chicago a découvert deux caisses remplies de papiers anarchistes et de machines infernales.

Ces machines sont électriques et d'une perfection remarquable.

On croit être sur la trace d'un vaste complot qui devait éclater cet automne.

La police a fait plusieurs arrestations ; beaucoup d'individus suspects quittent la ville.

Un petit Français

A deux pas de l'hôtel de la Forêt se voit une très modeste petite villa dans l'unique rue de Barbizon.

C'est là que Mme Fédoroff, sœur de l'amiral Avelane, est heureusement accouchée mercredi dernier d'un gros garçon.

La mère et l'enfant se portent bien.

Le vœu de M. Férodoff, directeur au ministère des finances de Russie, est ainsi satisfait puisqu'il voulait avoir un petit Français.

Forêts en feu

Six cents hectares de bois du territoire d'Hyères étaient en flammes avant-hier. Les matelots de la *Couronne*, conduits par leurs officiers, ont fait des prodiges de dévouement. Grâce à eux, des tranchées et des contre-feux ont été rapidement établis et ont permis de lutter avantageusement contre le fléau. La maison du baron d'Escrivan et du liège pour une valeur de 40,000 francs ont pu être sauvés à grand'peine. A six heures du soir, tout péril était conjuré.

Un duel à Bordeaux

Comme suite à l'affaire des proxénètes jugée dernièrement à Bordeaux, un journal socialiste hebdomadaire, nouvellement fondé, le *Peuple*, ayant publié un article injurieux pour le procureur de la République, M. Pompéi, le fils de celui-ci, qui est licencié en droit, a donné un soufflet à M. Vèzes, auteur de l'article.

Un duel en a été la suite. Il a eu lieu à Mérignac. Quatre balles ont été échangées sans résultat.

Fumisterie municipale

Pour une bonne histoire, c'est une bonne histoire !

Elle vient d'arriver aux conseillers municipaux de Saint-Denis, farouches et naïfs socialistes. Ils avaient chargé deux des leurs d'aller à l'Exposition de Lyon, de la visiter et de leur envoyer un rapport détaillé sur ce qu'ils auraient vu.

Or, les deux commissaires, tous deux ouvriers, avaient touché 1,000 fr. à titre d'indemnité de voyage.

Comme de juste, ils dépensèrent consciencieusement la somme dont il ne leur resta que de fort agréables souvenirs. Puis, n'ayant plus le sou, ils s'embauchèrent tranquillement là-bas, ne donnant plus signe de vie.

Et, quand leurs collègues de Saint-Denis leur envoyèrent de sévères réclamations, ils se contentèrent de leur opposer le mutisme le plus dédaigneux, persistant énergiquement à ne point rentrer dans la cité sainte.

Le parti socialiste est en deuil... Quant aux édiles dionysiens, à moins d'un retour imprévu, ils peuvent, eux aussi, faire leur deuil de leur argent.

Grave accident à Nantes

Dimanche, un grave accident de voiture s'est produit au bourg Sainte-Marie. A la descente qui conduit au bourg, un cheval et une voiture, entraînés par la pente, ont été jetés contre un mur. M. Touthé, ancien maire de Saint-Brevin, a été précipité contre le mur, s'est fendu le crâne et est mort trois heures après. Une dame qui était dans la voiture a été blessée assez grièvement, ainsi que le conducteur. Deux personnes ont été renversées par la voiture et blessées légèrement.

Une brute

Samedi, vers 11 heures du soir, trois enfants, âgés d'environ 14 ans, pénétrèrent dans le jardin d'un nommé Casimir Bruchet, habitant un village du canton de Pradelles (Haute-Loire).

Bruchet, qui était couché, se leva, s'arma d'un fusil de chasse et le déchargea dans la direction des enfants. L'un d'eux fut tué et les deux autres furent blessés.

La population du village aurait lynché Bruchet sans l'intervention de la gendarmerie. Le meurtrier a été conduit à Pradelles, où il s'est pendu dans la chambre de sûreté.

Le frère de Caserio. — Les suites du forfait de Lyon

Le journal la *Sera* publie l'information suivante :

« Après avoir reçu le télégramme de Lyon lui annonçant l'exécution de Caserio, son frère quitta subitement son logis avec sa femme, sans mentionner où il allait. Il dit simplement au garçon qu'il reviendrait dans quelques jours et qu'en attendant il fallait fermer ses deux boutiques, en mettant sur la porte de chacune l'écriteau : « Fermé pour deuil de famille ». Avant-hier, les deux boutiques étaient encore closes. »

Un collaborateur du *Matin* a vu récemment à Milan le frère de Caserio. Celui-ci lui avait paru dans un état inquiétant de surexcitation. Depuis le crime de Lyon, il s'était adonné à la boisson et négligeait beaucoup son commerce. Les clients abondaient, mais il comprenait parfaitement qu'ils ne venaient chez lui que dans un but de curiosité. « Ils vien-

nent voir le frère de l'assassin de M. Carnot », disait-il. Et le malheureux pleurait à chaudes larmes, accablé par la honte.

Accident arrivé à l'empereur et à l'impératrice d'Allemagne

Un accident dont les conséquences ont été peu graves est arrivé au train ramenant l'Empereur et l'Impératrice de la revue passée samedi près de Potsdam. En arrivant à la dernière station, le frein fut serré si vivement que les amarres du train se rompirent et que le train fut coupé en deux. La seconde partie du train ainsi détachée s'est précipitée sur la première et l'a heurtée avec force. On n'a eu heureusement aucun accident à déplorer. Une nouvelle amarre fut mise, et le train continua son voyage.

Vols en Suisse chez une princesse

La mère du roi de Wurtemberg, la princesse Catherine, a été dévalisée dans sa villa située sur les bords du lac de Constance. Des bijoux précieux, des diamants, ainsi que des souvenirs historiques ont été dérobés.

Tremblements de terre en Espagne

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans la région comprise entre le cap Tossa et le cap Creux, principalement à Aracena, Loja et Cerone. Il n'y a pas eu d'accident.

Incendie au palais de Lisbonne

Un incendie assez important a éclaté au palais royal de Cintra, occupé par la reine Maria Pia. Le feu a pris dans les dépendances; il est dû à la négligence d'un domestique qui avait omis d'éteindre un brasier.

La reine est entièrement remise de sa frayeur et a chaudement remercié le député de Cintra, ainsi que quelques personnes qui ont été assez sérieusement brûlées en aidant à éteindre le feu.

Tremblement de terre en Sicile

Un forte secousse de tremblement de terre s'est produit à Santa-Venerina et à Bongiardo (province de Catane).

La population de Bongiardo, effrayée, campe sous les tentes.

Eruption de l'Etna

M. Rieco, directeur de l'observatoire de Catane, a constaté dans le cratère central de l'Etna un bruit continu avec détonations.

Des masses de vapeurs sortent du fond du cratère où se maintient une lave incandescente.

Agitation en Crète

Les délégués Crétois réunis à La Canée ont prié le gouverneur de rappeler au sultan qu'ils attendent la convocation de l'Assemblée nationale et les réformes financières et judiciaires. Turkan-pacha leur a répondu qu'il avait besoin d'étudier la situation.

Les Crétois sont mécontents. L'agitation augmente.

Grève et déraillement en Amérique

11,000 ouvriers des filatures de New-Bedford (New-York) se sont mis en grève à la suite d'une réduction de salaires.

Un train a déraillé à Johns Burg (Missouri). Le mécanicien et trois voyageurs ont été tués; il y a eu en outre 8 blessés, dont le chauffeur.

BULLETIN FINANCIER

21 août 1894.

La tendance à la fermeté reprend le dessus ainsi que nous le faisions prévoir. Mais une fois les premiers cours cotés sur nos rentes, on piétine sur place et les affaires se raréfient. Il est évident qu'on se réserve pour les derniers jours du mois.

Les places étrangères sont fermes.

Le 3 0/0 oscille toute la séance entre 103.40 et 103.50.

Les tendances sont généralement favorables sur les sociétés de crédit. Le Foncier reprend à 895. Le Comptoir national d'Escompte s'avance à 510.

La Banque des Pays-Autrichiens continue sa marche en avant à 535.

Très bonne tenue aujourd'hui de nos grands chemins. Le comptant est bon sur ces titres.

Le Suez est sans affaires à 2,875.

Les fonds étrangers sont en général un peu moins bien tenus. Quelques réalisations sur l'Italien qui se maintient bien. L'Extérieure est lourde aux environs de 66 fr. On parle de troubles au Maroc.

Le Hongrois est à 99 1/4 au lieu de 99 3/8 hier. Le 4 0/0 Turc cote 25.37.

En Banque, les actions de la Compagnie de Mossamédès font 32 fr. La création de cette Compagnie indique que le Portugal se décide à tirer partie d'une manière pratique de son vaste empire colonial.

De Lavigerie,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 22 Août

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 19°
Midi,	760 m/m	au-dessus 22°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 16°

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION D'AOUT 1894

Séance du lundi 20 août

La 2e session ordinaire du Conseil général de Maine-et-Loire s'est ouverte, à la Préfecture, lundi, à 3 heures.

M. Du Reau, le doyen d'âge, a commencé, selon l'usage, par faire procéder à l'élection du président: M. le comte de Maillé a réuni 25 voix sur 26 votants. Aux deux autres scrutins qui ont suivi, ont été élus à une très grosse majorité, vice-présidents : MM. le général de Rochebouët et de Soland; secrétaires : MM. Bodinier, de Terves, Grignon et de La Bourdonnaye.

M. le comte de Maillé, en prenant possession de son siège de président, a vivement remercié ses collègues de la marque de confiance qu'ils lui renouvellent si volontiers tous les ans, et avant de suspendre la séance pour permettre aux commissions de voir leurs dossiers, il a donné lecture d'une lettre signée des principaux propriétaires et cultivateurs du département, à propos de la date d'ouverture de la chasse.

Nous avons déjà parlé des récriminations soulevées de tous côtés contre l'arrêté ministériel fixant cette date au 26 août, en Maine-et-Loire. Après la mauvaise saison que nous traversons, en effet, toutes les récoltes sont en retard; dans beaucoup d'endroits même la moisson du blé n'est pas encore faite; on conçoit dès lors les appréhensions très légitimes des fermiers; la question, pour eux, est du plus haut intérêt.

Après quelques observations de MM. de Terves, Bodinier et autres, à l'appui des réclamations formulées par la lettre dont nous parlons, le Conseil général, à l'unanimité, émet le vœu que la date d'ouverture de la chasse soit reculée au premier dimanche de septembre.

Après une heure de suspension, pendant laquelle les commissions se rassemblent, la séance est reprise.

Les premières questions soumises au Conseil général par les deux premières commissions sont d'un médiocre intérêt, et sont toutes d'ailleurs votées à l'unanimité sans ombre de discussion. Rien de bien particulier à signaler.

Pour la 3e commission, M. Bodinier, rapporteur, il est décidé que la subvention habituelle allouée à la Société agricole et industrielle d'Angers sera maintenue intégralement; de même la subvention de 100 fr. accordée à la Société colombophile le *Messager angevin*.

Sur la question de l'effectif de gendarmerie en Maine-et-Loire, d'importantes modifications ont été apportées dans les brigades, en exécution de la décision présidentielle du 10 février 1894. Il en ressort que le nombre total de nos gendarmes est diminué de 26. D'autre part, M. le ministre de la guerre estime qu'il n'y a pas lieu de faire droit au vœu de l'Assemblée départementale, demandant que, pour Beaufort, l'effectif de la brigade à pied soit augmenté et la circonscription de cette brigade diminuée.

M. de Livonnière, sur ce dernier point, proteste. M. Richou estime qu'il est très regrettable de réduire de 26 d'un seul coup le nombre de nos gendarmes, alors surtout que tout le monde reconnaît la difficulté, parfois même l'insuffisance de la police rurale; il demande que le Conseil formule une expression de ses regrets d'une pareille mesure. M. Grignon insiste dans le même sens pour le cas particulier de la circonscription de Martigné-Briand, où les incendies de bois se comptent par trentaine chaque année.

Le Conseil général est donc unanime à demander que l'année prochaine, de nouvelles modifications soient apportées, mais en augmentation d'effectif au contraire; car il y va de la sécurité publique pour les populations de nos campagnes que les vagabonds, les mendiants et autres gens sans aveu pillent avec tant d'audace.

Suivent d'autres questions de second ordre votées sans aucune observation : crédits habituels à la Société de tir des 71e et 72e régiments territoriaux d'infanterie, à la Société centrale de sauvetage des naufragés, à la Société de patronage des condamnés libérés de la prison d'Angers, etc., etc.

Les hommes des classes 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879, affectés aux 1er, 2e et 3e bataillons du 71e régiment territorial d'infanterie, c'est-à-dire tous ceux de l'infanterie qui ne sont pas affectés au dépôt, sont invités à déposer leur livret à la gendarmerie dans le plus bref délai possible.

MONTREUIL-BELLAY

Incendie

Dans la nuit du 19 au 20 août, un incendie éclatait à la ferme de la Grésille, sise commune de Montreuil-Bellay, appartenant à M. Fortris et exploitée par le sieur Robineau. Des gerbes de blé, de foin, de paille et une batteuse étaient la proie des flammes. Les pompiers de Montreuil, de la gare, et les habitants accoururent. Mais les efforts furent inutiles et on ne put, au bout de sept heures de travail, que préserver les maisons d'habitation environnantes. Le sinistre avait même gagné chez un voisin, le sieur Branchu, dont une gerbe de paille et blé dressée contre le mur de Robineau fut entièrement brûlée.

La perte, évaluée à 10,750 fr. et couverte par des assurances, se décompose ainsi :

Robineau : foin, paille, blé, bois de chauffage	5.950 fr.
Branchu : blé, paille, bois de chauffage	1.400 »
Duguet, mécanicien : sa batteuse	2.600 »
Fortris, propriétaire : toiture de la maison d'habitation	800 »
Total	10.750 fr.

On attribue ce malheur à l'imprudence d'un fumeur.

DISTRÉ

Accident de travail

Le 26 juillet dernier, Charbonnier, domestique à la ferme de Villevert, commune de Distré, fauchait de l'herbe dans un champ,

---

24 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par Roger DOMBRE

Seconde partie

Le dîner fut gai; personne n'eut à railler *in petto* ou en commun le nouveau venu ; il ne jugea pas à propos d'afficher ses habitudes pieuses devant cette société anti-religieuse qui se faisait gloire de son impiété.

Après le repas on se promena dans le parc, l'orage s'était dissipé sans éclater sur les Marnes.

Mêlé au groupe où se trouvait Mademoiselle Mauduit, Albéric Daltier causait tranquillement ; on l'écoutait tout étonné de ce que la parole d'un homme « qui n'était pas de son siècle » eut tant de charmes, de profondeur et même d'esprit. Albéric Daltier pouvait toucher à tous les sujets et se montrer captivant sur chacun d'eux.

Quand la nuit devint trop sombre, l'air trop frais, on rentra au salon ; une jeune femme fut priée de chanter, ce qu'elle fit avec beaucoup de brio, disant hardiment une chansonnette à la mode et fort leste qui fut vivement applaudie.

Deux fillettes exécutèrent ensuite un brillant caprice à quatre mains, puis Gilberte, à la demande de tous, se leva à son tour. Un gentleman assez bon pianiste se mit en devoir de l'accompagner ; elle fouilla dans le casier et en retira une partition au hasard. C'était le *Petit Duc* et elle y choisit un passage qu'elle chanta avec une rare perfection. Assurément, c'était moins libre que la chansonnette dite précédemment, néanmoins ces paroles étaient déplacées dans cette jeune bouche.

Quand elle eut dit les couplets deux fois bissés, elle coula un regard malicieux sur son cousin Albéric ; celui-ci n'avait ni applaudi ni bissé ; il feuilletait un album de photographies où les portraits de famille se mêlaient sans vergogne aux portraits des actrices en vogue. Gilberte prit le siège vacant auprès de lui.

— Est-ce que vous n'aimez pas la musique, mon cousin ? dit-elle.

— Au contraire, beaucoup.

— Et vous ne me félicitez pas ? fit-elle un peu railleuse.

— Vous avez une jolie voix, répondit-il brièvement.

Elle demanda, hardie et provocante :

— Est-ce que ma romance vous aurait choqué, par hasard ?

Cette fois, il leva sur elle ses yeux bleus profonds et sévères :

— Oui, dit-il d'un ton net.

Gilberte fit une petite moue et rejoignit ses amis qui tenaient plus loin une conversation frivole.

Un peu avant onze heures, M. Simiès dit à son nouvel hôte :

— Mon cher Albéric, nous allons regagner tous nos chambres à coucher ; ne t'étonne pas s'il n'y a point de veillée ce soir : nous devons demain nous lever à cinq heures du matin ; apprécie le courage de ces dames ; il est entendu que tu en feras autant. Nous avons projeté une partie sous bois. Nous déjeunerons dans une de mes fermes où les domestiques transporteront tout ce qu'il faut, et nous ne reviendrons que pour le dîner de sept heures. Le sexe laid est dispensé de l'habit noir. Tu es bon cavalier ?

— Assez bon.

— La jument baie sera à ta disposition, les vieux iront en voiture ainsi que les dames qui ne goûtent pas l'équitation, les jeunes seront à cheval. Hein ! une jolie caravane? Donc, à cinq heures, sois sur pied.

— Demain, mon oncle? mais c'est dimanche.

— Oui, parbleu ! puisque nous sommes aujourd'hui à samedi.

Albéric Daltier se tourna vers Mademoiselle Mauduit, et très froidement :

— A quelle heure a lieu la première messe?

— La première messe ?

— Oui.

Gilberte ouvrit de grands yeux, et l'on entendit du côté des jeunes femmes un bruit de rires étouffés.

— Je ne sais pas, répondit Mademoiselle Mauduit, mais on peut s'en informer.

Elle sonna. Un domestique parut et fut interrogé.

— Je crois qu'il y a un office à huit heures, dit-il, et un plus long à dix heures.

— C'est bien, reprit Albéric Daltier, je décline donc votre invitation pour demain, mon oncle, il m'est impossible de manquer la messe, mais ne vous inquiétez pas de moi, je saurai fort bien employer mon temps.

— Satané jésuite ! grommela l'oncle entre ses dents.

— Mais, dit Gilberte qui était une maîtresse

lorsque, à la suite d'un faux pas, il mit son pied droit nu sur le tranchant de l'outil et se fit, sous la plante, une blessure transversale assez profonde.

Charbonnier, hors d'état de marcher et de continuer sa besogne, fut conduit chez ses parents habitant Glon, commune des Ulmes. Comme il fait partie de la classe 1893 et qu'il sera prochainement appelé sous les drapeaux, la gendarmerie de Doué-la Fontaine est venue constater son incapacité momentanée pour le service militaire et sa blessure attestée par un certificat de M. le docteur Besnard. A la suite de cette visite, une expédition du procès-verbal a été adressé à M. le commandant du bureau de recrutement de Cholet.

VIHIERS

Le Comice agricole et les Courses

Nous recevons la lettre suivante :

« Vihiers, 20 août 1894.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous adresser un compte-rendu des Courses et du Comice agricole de Vihiers que je vous prie de vouloir bien publier.

» Le Comice a été fort intéressant, malgré la déplorable sécheresse de l'an dernier, et les animaux amenés offraient une réelle valeur.

» Parmi les instruments aratoires, je signalerai un magnifique lot de charrues à côté duquel on remarquait les travaux minuscules exécutés par le jeune *Anne* : corps de pompe, machines à vapeur, alambics, etc... Nos viticulteurs se sont particulièrement intéressés à la machine pour greffage de M. *Daviau* qui a été, généralement, jugée sans rivale pour l'instant. En trois secondes, on obtient une greffe présentant une adhérence si complète que l'œil peut, à peine, distinguer la jonction des deux morceaux.

» L'exposition de fleurs attirait la vive attention des visiteurs. On a principalement admiré les collections de M. Boutreux, et les margnerites de M. Gaignard.

» Toutefois, il a semblé que les courses étaient moins animées que les précédentes ; et on a beaucoup parlé d'un favoritisme dans lequel je ne veux pas entrer.

» Les engagements étaient nombreux aux termes du programme. Il a fallu beaucoup en rabattre, car très minime fut le nombre des partants.

» Dans la course au trot monté — prix du Conseil général — un incident s'est produit.

» La jument de M. Charbonnier arrivait la première. Dans tout le trajet, elle s'était merveilleusement comportée. Les autres concurrents n'ont pas imité sa correction et galopaient à plusieurs reprises, au vu de la majorité du public. Ces rivaux, qui devaient être disqualifiés pendant le parcours, ont reproché à M. Charbonnier deux ou trois pas de galop imprévu à proximité du poteau, galop certainement provoqué par celui de longue date d s autres engagés.

» Le jury a désiré qu'on recommençât la course. M. Charbonnier s'est refusé à une nouvelle épreuve, approuvé, en son refus, par l'assistance presqu'entière.

» L'incident est, en somme, peu important. Néanmoins, il est bon de le noter, ne fût-ce que pour conserver la réputation de l'hippodrome de Vihiers.

» Un grave accident s'est ensuite produit. Dans la course au galop — prix de Jusalem — M. Argoulon, de Montilliers, a fait une chute regrettable. Sa jument s'abattit sur lui et on le releva sans connaissance. On craint des lésions internes.

» Les courses vélocipédiques ont été fort goûtées. Notre piste est supérieure. Mais il y faudrait une police sérieuse. Beaucoup de professionnels hésitent à se transporter chez nous, ne se souciant pas de rentrer avec une machine détraquée.

» On ne saurait trop louer notre musique qui s'est pliée, sans murmure, à un effroyable labeur, et le feu d'artifice, bien que d'un prix modique, réunissait tous les suffrages.

» Compliments unanimes à M. Guillot, l'âme de la fête, et aux commissaires qui ont déployé une infatigable mansuétude. Qu'on me permette, toutefois, de regretter une tolérance excessive grâce à laquelle les spectateurs pénétraient librement, « à l'œil », ou presque librement sur le champ de course ; d'où l'abaissement forcé de la recette prévue.

» Dans la soirée, on discutait encore dans tous les groupes le conflit Charbonnier. Pour la plus grande partie du public, M. Charbonnier reste toujours le gagnant du prix du Conseil général. »

Manœuvres de brigade

Lundi, le 77e a quitté Cholet pour se rendre à Beaulieu et à Chalonnes, où il devait se rencontrer avec le 135e qui est aussi parti d'Angers lundi matin. Les deux régiments exécuteront des manœuvres de brigade qui dureront quatre jours.

ANGERS

Un cheval dans une cave

Lundi, deux escadrons du 3e régiment de dragons en manœuvres ont stationné à Angers. Mardi matin, à 5 heures, au moment où les cavaliers logés à l'hôtel de la Boule-d'Or, boulevard des Pommiers — désormais boulevard Carnot — se disposaient à partir, l'un des chevaux est tombé dans la cave du propriétaire, laquelle consiste en un énorme trou carré béant qui n'est protégé par aucune balustrade.

Le cheval, en sortant de l'écurie, a reculé tout à coup jusqu'au bord de cette ouverture, et il est tombé sur la croupe à plus de deux mètres de profondeur.

On le croyait tué ; mais, au contraire, il s'est immédiatement remis sur ses jambes, comme si rien n'était.

Il ne s'agissait plus que de le tirer de là ; ce n'était pas le plus facile, car, en dehors de ce trou, il n'y avait d'autre ouverture qu'un soupirail à ras de terre. L'officier commandant le détachement eut vite pris son parti : il fit creuser une tranchée en pente douce aboutissant à ce soupirail, et, au bout de trois heures de travail, le cheval put sortir sans difficulté, frais et dispos comme avant l'accident, mais un peu effrayé ; aucune blessure d'ailleurs, sauf une légère écorchure sur l'épine dorsale.

Il paraît que, pendant sa captivité de trois heures, il a été généreusement choyé par les curieux — ils étaient une centaine au moins — qui lui faisaient une large distribution de pain blanc.

TABLEAU indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 10 août 1894 (75 kilogrammes par hectolitre de blé).

COURS ACTUELS

Paris, 19 fr. ».

Lyon, 19 fr. 25. — Rouen, 19 fr. 95. — Toulouse, 17 fr. 05. — Nancy, 19 fr. » — Dijon, 18 fr. 15. — Chartres, 18 fr. 75. — Bergues, 18 fr. 45.

Berlin, 16 fr. 90. — Vienne, 14 fr. 25. — Londres, 14 fr. 70. — Bruxelles, 14 fr. ». — Odessa, 13 fr. 15. — New-York, 10 fr. 40. — Chicago, 10 fr. 30.

Marché de la Villette

Prix moyen du kilog. de viande pour la semaine du 3 au 9 août 1894.

Bœufs, 1 fr. 57. — Veaux, 1 fr. 68. — Moutons, 1 fr. 84. — Porcs, 1 fr. 77.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 20 août. — Maurice-Alexandre Lainé, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 41.

QUAND MÊME

Des lois pourront réduire à rien nos libertés,
Etouffer la parole et museler la presse ;
Mais nous célébrerons toujours les qualités
Du savon du Congo, ce trésor de jeunesse.

Ernest Dutertre, au savonnier Victor Vaissier.

MARCHÉS

CHINON, *16 août*

Froment (l'hectolitre), 14 50. — Seigle, 9 fr. — Orge, 11 fr. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Haricots de Soissons, 28 fr. — Beurre, le kil., 1 80. — Œufs, la douzaine, » 75. — Dindons, la pièce, 8 fr. — Canards, la pièce, 3 25. — Poulets, 3 50. — Oies, 4 fr. — Pigeons, 1 fr. — Foin, les 100 kil., 8 50. — Sainfoin, 8 50. — Trèfle, 8 50. — Paille de froment, 6 fr. — Bois à brûler, le stère, 12 fr. — Fagots, le cent, 70 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 80.

ANGERS, *18 août*

Froment, 1re qté, le décalitre, 1 50 ; 2e qualité, 1 40. — Seigle, 1 fr. — Orge, 1 25. — Avoine grosse, 1 20 ; menue, 1 10. — Foin, la charretée, 1re qté, 60 fr. ; 2e qté, 55 fr. — Paille de froment, 55 fr. — Paille de seigle, 55 fr. — Beurre, le kilog, 2 40. — Œufs, la douz., » 85. — Lin d'hiver, 1re qté, les 6 kil. 500, 6 20 ; 2e qté, 6 50. — Chanvre, 1re qté, 6 25 ; 2e qté, 6 50. — Poulets, la couple, 4 50 à 4 75.

FAITS DIVERS

Une princesse aux arrêts

Le fait suivant s'est récemment passé à Turin :

Il y a quelques jours, un major du régiment de cavalerie Piémont-Royal (2e) rentrait d'une marche militaire, à la tête de deux escadrons de ce régiment. En route le détachement croisa la princesse Lætitia qui se rendait à bicyclette au château de Stupigini, accompagnée d'une dame et de deux messieurs, également à bicyclette. Le major ne reconnut pas l'altesse royale et ne lui fit pas rendre les honneurs réglementaires.

La princesse adressa une plainte au général d'Oncieu de la Batie, commandant le 1er corps d'armée, qui infligea des arrêts au major et transmit en même temps au ministre de la guerre un rapport duquel il résultait que le major n'avait fait nullement attention aux bicyclistes rencontrés sur sa route, ne croyant pas qu'une princesse de sang royal pût faire du sport vélocipédique au dehors, soit à Turin, soit aux environs, et exiger qu'on la reconnût sous l'accoutrement que portent les femmes cyclistes.

Le rapport en question fut, paraît-il, communiqué au roi, qui ordonna la mise en liberté immédiate du major et fit interdire à la princesse l'usage, pendant deux mois, de la livrée rouge de la cour, ce qui équivaut à deux mois d'arrêts.

Le Musée des Familles (*59e année*), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 août 1894 :

Le lion de Camors, par L. de Caters. — *Fiancé*, monologue, par F. Meillier ; Causerie de quinzaine, par Eug. Muller. — Une semaine dans le pays de Galles, par C. de Boïeldieu. — *Simonne*, par Julien Arène. — *La ligue de Souabe*, par W. Hauff, traduction de Lavallé. — *Léon de trop*, par Arth. Dourliac. — Arborigènes australiens, par Ch. Marsillon. — *Chansons de mon village*, par Eug. Muller, musique de Pillevestre. — Mosaïque.

Illustrations par J. Girardet, A. Closs, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an, 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

---

de maison accomplie, il y a un moyen de tout arranger. Mon cousin nous rejoindra bien tout seul : au sortir de l'église il trouvera Baptiste avec un cheval. Ce ne sera pas difficile de nous retrouver, il n'y a qu'à suivre la route de Vizille jusqu'au premier chemin de gauche ; là, mon cousin, on vous apprendra où est la ferme des Blaies, d'ailleurs Baptiste vous renseignera.

— C'est convenu. Ma nièce a de l'esprit comme un ange, conclut M. Simiès.

Et l'on se sépara.

— Quel imbécile que ce garçon ! pensait le châtelain en remontant chez lui. Il a été élevé dans les stupides principes de l'ancien régime par sa bigote de mère. Ah ! si on l'avait mis quelques jours sous mon égide, je vous l'aurais dégourdi ! C'est grand dommage, car ce blanc-bec ferait sa trouée dans le vie, il est intelligent. Mais aussi, je vous demande un peu, un ingénieur qui va à la messe ! non, c'est désopilant.

— Quel malheur que ce jeune homme ne soit pas dans nos eaux ! se disaient *in petto* les mères de famille ; que cela ferait un gendre agréable, tandis que les mauvais sujets qui nous restent sur les bras sont à regarder à deux fois. Un beau-fils léger et dissipateur est inquiétant, mais un beau-fils sermonneur est ennuyeux.

Une blonde fillette très lancée malgré ses dix-sept ans, aidait Gilberte à détacher ses beaux cheveux soyeux, tout en lui disant :

— Tu sais, ma chère, ton cousin Daltier a beau être un clérical enragé, il a au moins le courage de son opinion, vertu qui ne court pas les rues à l'heure qu'il est. Et puis, il est très séduisant, vraiment.

— Tu le trouves ?

— Ma chère, tu ne l'as pas regardé. Bloc de marbre, va ! je te prie de croire que ces dames et ces demoiselles ne se sont pas gênées pour le dévisager. Tu comprends, M. l'ingénieur est un beau parti ; il aurait tous les dons pour lui, s'il était seulement un brin moins dévot. Il a l'air d'un prince, d'un roi, bref d'un homme qui sent ou qui voit de grandes choses que nous ne sentons ni ne voyons, nous. Il est beau d'une beauté mâle et forte et non de cette beauté efféminée et bête de ces petits messieurs de la haute gomme qui nous entourent, des débauchés, des boulevardiers... ouf ! dire qu'il nous faudra choisir un mari là-dedans ! Tu sais, ce n'est pas un flatteur que ton cousin ténébreux.

— Au moins il n'est pas fade, répliqua sèchement Gilberte.

— Oh ! non il n'est pas fade, tu as raison. Et puis, tu sais, ma chère, il a été évidemment frappé de la beauté, mais il ne l'a pas laissé voir.

— C'est toi, maintenant, qui est une petite flatteuse, dit Gilberte en donnant un léger coup d'éventail sur la joue satinée de la fillette.

— Et son indifférence sereine ne te blesse pas horriblement ? reprit celle-ci.

Gilberte redressa sa tête orgueilleuse.

— Nullement. Pourquoi en serait-il ainsi ?

— Moi, cela me ferait grand mal. Je voudrais avoir son estime, mais, voilà, c'est impossible, je suis toute pétrie de vanité et de caprices.

Gilberte ne l'écoutait plus, elle songeait :

— Cependant... sa froideur est ma condamnation, et... autrefois... antrefois .. je ne l'ai pas connu ainsi.

— Vois-tu, poursuivit la blondine en relevant son joli visage (un véritable Greuze quand l'animation le colorait plus vivement), vois-tu, moi, je m'astreindrais bien volontiers à aller tous les dimanches à la messe pourvu que ce fût au bras de ce beau cavalier ; et j'en connais bien d'autres qui feraient mieux encore.

— Mauvaise langue ! répéta Gilberte en riant, va donc te coucher ; si tu tardes encore, demain matin nulle puissance humaine ne pourra te tirer du lit.

Les jeunes filles se séparèrent. Gilberte se déshabilla lentement avec le secours de sa femme de chambre et se livra à de profondes méditations tandis que celle-ci peignait et nattait pour la nuit sa longue chevelure dorée, si épaisse que les dents du peigne n'y mordaient qu'avec peine.

Puis elle se coucha sans qu'un mot de prières vint à ses lèvres, comme elle le faisait tous les soirs, et elle s'endormit sans que les yeux bleus *du séminariste* vinssent la visiter en songe.

Au même étage, dans une chambre spacieuse et riche, un vieillard à la bouche railleuse dormait aussi, et il faut croire que le sommeil du juste n'est pas le seul excellent, car celui de Simiès le voltairien était plein de béatitude.

(*A suivre.*)

Etudes de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur (Maine-et-Loire), rue du Marché-Noir, 12,
Et de Me DEVISME, notaire à Ault (Somme).

VENTE

Aux enchères publiques
EN 2 LOTS,
DE BIENS DE MINEUR
Consistant en :

1° UNE MAISON

Avec Jardinet
Appelée Le Cottage

2° Une autre Maison

AVEC JARDIN
Situées à Ault, rue de Saint-Valery, nos 65 et 62,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jules GOUSSEAU, en son vivant adjudant de manège en retraite à l'Ecole de cavalerie de Saumur, décoré de la médaille militaire.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Me DEVISME, *notaire à Ault (Somme), le* Jeudi 20 Septembre 1894, *à deux heures de l'après-midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu en chambre du Conseil, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Léon-Charles Gousseau, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Aux requête, poursuite et diligence de Madame Rosa Palatin, sans profession, demeurant à Paris, faubourg du Temple, numéro 98, ayant demeuré à Saumur, veuve de M. Jules Gousseau, en son vivant adjudant de manège en retraite à l'Ecole de cavalerie de Saumur, décoré de la médaille militaire, décédé à Bagneux, près Saumur, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-onze,

« Agissant en qualité de tutrice naturelle » et légale du mineur Léon-Charles Gous- » seau, son fils, né à Bagneux, le six octo- » bre mil huit cent quatre-vingt-six, issu » de son légitime mariage avec feu ledit » M. Jules Gousseau »,

Ayant pour avoué Me VINCENT LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, numéro 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Julien Gousseau, vétérinaire, demeurant commune de Saint-Martin-le-Beau, canton d'Amboise (Indre-et-Loire), pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Gousseau susnommé, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille dudit mineur prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrée ;

Il sera, aux lieu, jour et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de Me DEVISME, notaire à Ault (Somme), que le Tribunal de Saumur a commis à cet effet, par le jugement sus-relaté, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles provenant au mineur de la succession bénéficiaire de son père Jules Gousseau, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par ledit Tribunal de Saumur.

DÉSIGNATION
ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Une maison avec jardinet en façade sur la mer, appelée *Le Cottage*, située à Ault, rue Saint-Valery, numéro 65, portée au cadastre sous les numéros 715 et 716 de la section A, pour une contenance de deux ares quatorze centiares, tenant d'un côté à Mademoiselle Edith Dingeon (*villa Edith*), d'autre côté à MM. Berthon (*maison verte*), d'un bout à la promenade de la Falaise, d'autre bout à la rue Saint-Valery.

Mise à prix, six mille francs, ci.. 6,000

DEUXIÈME LOT

Une maison avec jardin, située à Ault, rue Saint-Valery, numéro 62, portée au cadastre sous les numéros 696 et 697 de la section A, pour une contenance de deux ares trois centiares, tenant d'un côté à la veuve Anglade, d'autre côté à Louis Fruitier, par devant à la rue de Saint-Valery.

Mise à prix, douze cents francs, ci..... 1,200

Total des mises à prix, sept mille deux cents francs, ci..... 7,200

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2° A Me DEVISME, notaire à Ault, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etudes de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE,
Et de Me ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
ENTRE MAJEURE ET MINEURES
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

D'UNE MAISON

Et ses Dépendances
Sises à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 16 septembre 1894, *à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de* Me ANTHEAUME, *notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le onze août mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Et à la requête de Madame Georgette Monigaty, marchande de rouennerie, demeurant à Montreuil-Bellay, rue du Marché, veuve de Julien-Hyacinthe-Henri Rousseau, propriétaire, ladite dame agissant en son nom personnel comme ayant été commune en biens avec son défunt mari,

Ayant pour avoué Me ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Callard, expert à Montreuil-Bellay, au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineures Henriette-Renée-Georgette Rousseau et Georgette Rousseau, issues du mariage de M. et Madame Rousseau-Monigaty, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre Madame veuve Rousseau et ses enfants mineures, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille desdites mineures, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Montreuil-Bellay, en date du trente et un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Ayant pour avoué Me BARON ;

2° M. Auguste Delaunay, greffier de la justice de paix du canton de Montreuil-Bellay, y demeurant, au nom et comme subrogé tuteur *ad hoc* des mineures Rousseau, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdites mineures, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, en date du trente et un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de Me ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

DÉSIGNATION

Commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

Une maison, sise à Montreuil-Bellay, rue du Marché, comprenant : un magasin, salon, chambre à coucher, cuisine, cave, cour et jardin, cinq pièces au premier étage, grenier sur le tout, écurie, cave sous le salon et la maison de M. Breton, le tout en un seul tenant, joignant au midi la place du Marché, au nord MM. Hacault et Breton, au levant la rue du Marché et M. Breton et au couchant M. Hacault et le chemin du Tertre ; la cour et le jardin, attenant à la maison, contenant environ soixante-dix centiares.

Mise à prix, quatre mille francs, ci..... 4,000

S'adresser, pour renseignements, à :

1° Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Me ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt et un août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le samedi 8 septembre 1894, à 4 heure du soir, en l'étude de Me LELIÈVRE, notaire,

Une Petite Campagne

Sise à Montagland, commune de Bagneux, appartenant à M. et Mme PETIT,

Contenant : Pavillon, terrain en jardin et vigne, et accessoires.

Contenance : 48 ares 38 centiares.

Mise à prix : 2,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. PAUL TAVEAU, expert à Bagneux, soit à Me LELIÈVRE, notaire.

Etudes de Me G. MÉMIN, commissaire-priseur,
Et de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques
Par suite d'acceptation bénéficiaire
Au bourg de Rou-Marson, au domicile de feu M. Jules Rousseau,
Le dimanche 26 août 1894, à midi.

Il sera vendu :

Plusieurs bois de lits (noyer et frêne), sommiers, couettes, matelas, couvertures (laine et coton), couvre pieds, édredons, traversins, oreillers, grandes armoires à linge (noyer et bois peint), placard à vaisselle, bahut dessus de marbre, lit de fer garni, fauteuil-lit pour malade, secrétaire acajou, commodes noyer et acajou, dessus de marbre, tables, chaises, fauteuils, glaces, lampes, pendules, trois cents volumes divers.

Linge, vaisselle, batterie de cuisine, baignoire zinc et son chauffe-bains, bascule et ses poids, voiture à quatre roues (break tapissière), harnais.

Environ mille litres vins rouge et blanc en fûts et en bouteille, fûts et bouteilles vides, ustensiles de cave ;

Et quantité d'autres bons objets.

Par le ministère de Me G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

A CÉDER
Epicerie et Débit

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

Jolie MAISON

Avec Cour et Jardin renfermé de murs.
Située rue de la Croix-Verte, n° 92 (ancienne route d'Angers)

S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTEMENT

MAISON

Située quai de Limoges, n° 58, pouvant servir à un commerce de gros,

Comprenant :
Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 500 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.

S'adresser à Me LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHELIE, Grand'Rue, n° 60, à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON
ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

JEUNE HOMME employé depuis 9 ans dans la commission, ayant à recueillir un héritage *succession ouverte*, pourra verser forte somme, octobre ou novembre prochain, pour s'intéresser à affaire *industrielle*. Ecrire SURY, poste rest. Bourse, Paris.

SOMNAMBULE SPIRITE

Cartes, Lignes de la main

Mme ALEXIS fait partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir :

Rue de la Petite-Douve, 10, au 1er.

M. et Mme Venturini

DENTISTES
Rue du Portail-Louis, 52, Saumur

Ont l'honneur de prévenir la classe ouvrière qu'à partir du 20 août prochain, tous les lundis, de 9 h. à 11 h. du matin : extractions sans douleur, entièrement gratuites pour les pauvres. Consultations gratuites tous les jours. Atelier de prothèse.

M. Venturini a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir directement d'Amérique une nouvelle machine Pesster lui permettant de livrer une pièce dentaire en 12 heures. Solidité garantie. Les dentiers défectueux sont transformés. Réparations de toutes sortes de dentiers, n'importe quel système, à des prix modérés défiant toute concurrence.

VIN du Dr YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

A VENDRE
Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, **SAUMUR**

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS (reception tous les jours)

CANTALOUPS, Abricots,
Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.

Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

Beaux Raisins Chasselas très mûrs, le 1/2 kil. 0 f. 90

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre **0.35**, la pièce (225 litres) **68 fr.** droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre **0.40**, la pièce (225 litres) **80 fr.** droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande,	43 degrés.	**1.50**	le litre (verre compris)
Montpellier,	45 —	**1.75**	— —
Armagnac,	50 —	**2.00**	— —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1894*

Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE,